

# ASSEMBLÉE NATIONALE

2 juillet 2019

---

RESTAURATION DE NOTRE-DAME DE PARIS - (N° 2073)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

## SOUS-AMENDEMENT

N ° 304

présenté par  
M. Orphelin

à l'amendement n° 285 du Gouvernement

-----

### ARTICLE 9

Supprimer les alinéas 12 à 14.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

La restauration d'un monument aussi emblématique que la cathédrale Notre-Dame de Paris doit se faire de manière exemplaire, sans dérogations aux règles qui s'appliquent à tous les chantiers.